

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nomination ecclésiastique. — IV Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse. — V Correspondance romaine. — VI Convocation du premier concile plénier du Canada. — VII M. le chanoine Maunoury. — VIII Cérémonie de profession religieuse et de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame. — IX Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche 30 mai

On annonce :

La clôture du mois de Marie (1) ;

L'ouverture du mois du Sacré-Cœur (2) ;

Le premier vendredi du mois ;

La Pentecôte, la fête de la Sainte-Trinité avec la rénovation des promesses du baptême (3) ;

Les Quatre-Temps ;

Dans les diocèses de Montréal et de Joliette, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 30 mai

Fête de la PENTECOTE, *double de 1^e cl. privilég.* ; à la messe, tous s'agenouillent après l'épître, au chant du 2^e verset ; préface de la Pentecôte. — Illes vêpres de la fête.

C'est samedi soir (non le midi) qu'on remplace le Regina cœli par l'Angelus.

(1) Pour l'indulgence plénière du mois de Marie, voir le No 16.

(2) Les exercices du mois du Sacré-Cœur donnent droit aux indulgences suivantes :

Pour les exercices *privés* : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement avant 1899) pour l'exercice de chaque jour ; 20 indulgence plénière, pourvu qu'on se confesse, communie et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet ;

Pour les exercices *publics* à l'église : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement avant 1899) pour l'exercice public de chaque jour ; 20 indulgence plénière, si l'on a assisté au moins à 10 exercices publics pendant le mois, pourvu qu'on se confesse, communie, visit